

SOMMAIRE D'ACTIVITE DU PROGRAMME DE PAYS

Pays et numéro de l'activité	: Mauritanie CP 10209.0 / Activité 3
Titre de l'Activité	: Appui au développement rural
Durée de l'activité	: 6 ans (01/01/03 au 31/12/2008)
Coût total pour le PAM	: 11 013 038 dollars EU
Coût total pour le gouvernement	: 9 600 000 dollars EU

RESUME

1. Conformément à la décision 1999/EB.A2 du Conseil d'Administration, la politique du PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs visant à « favoriser le développement ». L'activité de Développement rural et sécurité alimentaire portera sur les objectifs 3 et 4: permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver et atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétés de cette nature.
2. L'activité, qui a débuté dans le précédent programme de pays (PP) 1998-2002, se focalisera sur la maîtrise et la rentabilisation des ressources en eau disponibles et la protection et régénération des ressources naturelles dans le but de créer et protéger les actifs productifs permettant d'avoir un effet positif sur la production agricole et de préserver ou améliorer l'accès aux services essentiels. Elle touchera 180 000 bénéficiaires par le biais de vivres-contre-travail et réalisera d'actifs productifs communautaires tels que des barrages, digues, bassins, aménagements hydro-agricoles ainsi que des travaux de fixation des dunes et reboisement. L'activité 3, appuiera les deux autres activités du programme sous forme d'infrastructures pour l'éducation et la santé. Elle représentera 36 pour cent des ressources du programme du pays actuel contre 55 % du PP précédent.
3. Cette activité s'inscrit clairement dans la stratégie du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté qui vise à développer le potentiel de croissance des pauvres par la mise en œuvre de programmes d'investissement publics qui contribueront à réduire les inégalités et améliorer le potentiel productif des pauvres. Les problèmes majeurs identifiés sont : la faiblesse des principales filières de production agricole, l'insuffisance des infrastructures rurales, la faiblesse institutionnelle du secteur rural et la dégradation des ressources.

ANALYSE DES PROBLEMES

4. Les trois principales zones agro-écologiques de la Mauritanie sont, la zone aride, au Nord du pays, dite saharienne, qui couvre 76% du territoire, la zone semi-aride au sud, qui couvre 22 % du territoire, où prédominent l'élevage et les cultures pluviales, et la zone fluviale, sur la rive droite du Fleuve Sénégal, qui possède le potentiel le plus important en eau, en terres irrigables, mais qui ne constitue que 2 % du territoire.
5. L'agriculture irriguée n'est pratiquée que dans le sud du pays. Les cultures pluviales et les cultures de bas-fonds continuent d'assurer l'essentiel de la production céréalière (65 pour cent), bien qu'elles soient très tributaires du niveau et de la répartition des pluies. Aux incertitudes liées aux facteurs climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux fluctuations des prix des céréales de base, s'ajoutent des déficits importants en matière

d'infrastructures économiques et d'accès aux services sociaux de base. Par conséquent, même si le milieu rural ne représente plus que 45 % de la population totale du pays, il regroupe 76,5 % de la population pauvre.

6. L'agriculture fournit 78 % de l'emploi rural, mais sa contribution au PIB n'est que de 7,1 %¹. La demande de produits alimentaires reste donc largement insatisfaite par la production nationale. La Mauritanie n'est autosuffisante que pour ses besoins en viande. Le pays doit importer annuellement environ 70 % de ses besoins en produits alimentaires, dont plus de 200 000 tonnes de céréales.
7. Au sein de la population rurale, de nettes disparités ont été mises en évidence. Selon les résultats de l'étude la plus récente sur la pauvreté², sur laquelle repose le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)³, l'analyse de la situation indique que les concentrations les plus importantes de pauvres se trouvent dans les wilayas suivantes : Guidimakha, Gorgol, Assaba, Hodh El Gharbi, Brakna et l'est du Trarza (plus de 50 %). Même si dans le Hodh El Charghi et le Tagant, le taux est légèrement inférieur (30 % à 45 %), la situation reste préoccupante.
8. Le déficit alimentaire structurel de la Mauritanie se double d'une insécurité alimentaire aiguë, qui sévit pendant la période de soudure qui s'étend d'avril à septembre, dans les régions sélectionnées par le programme. Les ménages les plus vulnérables sont ceux dont les revenus sont tirés des activités agricoles qui couvrent à peine 30 pour cent des besoins alimentaires. La faible performance des activités agricoles est liée aux conditions naturelles (régime pluviométrique aléatoire, potentiel et ressources naturelles limités, moyens de production et actifs productifs limités, inexistance d'infrastructures.) Cette situation précaire est aggravée par des risques naturels permanents tels que la dégradation des ressources naturelles, les conditions environnementales et les sécheresses périodiques. La pauvreté et l'insécurité alimentaire constituent une menace contre l'investissement dans la création et la conservation des actifs productifs pour sécuriser les systèmes de vie des ménages.
9. Un nombre appréciable d'hommes sont contraints de migrer régulièrement pendant cette période pour assurer la survie de leur famille. Cette nécessité réduit considérablement la présence de main-d'œuvre, susceptible de travailler à la construction d'actifs productifs.
10. Dans le cadre de l'initiative de la réduction de la dette des pays pauvres et très endettés, la Mauritanie a approuvé en 2001 un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui sert désormais de document cadre pour la politique économique et sociale du gouvernement. Parallèlement, un Plan d'Action National de l'Environnement, est en cours d'élaboration. La Mauritanie ayant ratifié la convention sur la diversité biologique et la convention de lutte contre la désertification, des dispositions concrètes visant à lutter contre la pauvreté et à assurer un développement durable commencent à se mettre en place.

Assistance antérieure du PAM

¹ Nations Unies : La Mauritanie à l'aube du 21e siècle. Bilan commun de pays (CCA). Document pour validation. Nouakchott, mars 2002.

² RIM/Office national de la statistique : Profil de pauvreté 2000. n.d.

³ Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Janvier 2001.

11. Les interventions du PAM dans le domaine du développement rural ont été commencées de manière significative dans les années 80 dans le contexte d'un projet à objectifs multiples. Ces interventions représentaient 55 pour cent des ressources du premier programme de pays (1998-2002) soit 16400 tonnes de vivres.
12. Le but de l'activité de développement rural du programme 1998-2002 visait « l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par une meilleure sécurité alimentaire et une atténuation de la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques avec une forte participation des femmes aux activités d'auto-promotion, de protection de l'environnement et de formation ». Le programme de pays, accepté par le Conseil d'administration du PAM en octobre 1997, prévoyait que les deux-tiers des ressources de l'activité seraient dévolues aux micro-réalisations (65 %), un peu moins du tiers à la protection de l'environnement (30 %) et le complément, à la formation des femmes (5%).

OBJECTIFS DE L'ACTIVITE ET RESULTATS ESCOMPTES

Objectif sur le long terme

13. L'objectif de l'activité est la protection et la création d'actifs productifs permettant de maintenir ou d'augmenter la production agricole et de préserver ou d'améliorer l'accès aux services essentiels.

Objectifs spécifiques

14. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- La maîtrise et la rentabilisation des ressources en eau ;
- La protection des ouvrages et infrastructures de maîtrise de l'eau ;
- La régénération de ressources naturelles dégradées et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles ;

Résultats immédiats et effets

15. Les résultats immédiats escomptés sont : la construction, la mise en valeur et la protection d'actifs productifs communautaires tels des digues, barrages, puits et bassins, pistes rurales, et aménagements hydro-agricoles ; Les travaux de régénération des ressources naturelles comme la fixation des dunes et le reboisement ; et l'appui en VCT aux deux autres activités du programme, sous forme d'infrastructures d'éducation et de santé.
16. Les effets attendus sont : l'augmentation des superficies emblavées, l'augmentation durable et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus et la réduction de l'exode rural ; la stabilisation des dunes, la protection d'infrastructures et de cultures et la régénération du milieu naturel ; l'atténuation des effets des catastrophes naturelles ; un meilleur accès aux services d'éducation de base et de santé ; et le renforcement des capacités des bénéficiaires.

ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Fonction de l'aide alimentaire

18. L'aide alimentaire sera un moyen incitatif pour entreprendre collectivement des travaux pénibles, ou des travaux communautaires dont les effets ne sont pas perceptibles immédiatement mais nécessaires pour l'atteinte des objectifs du programme. A court terme, l'aide permettra de satisfaire les besoins alimentaires des ménages démunis pendant la période de soudure et elle assurera un transfert de revenus aux ménages des communautés qui participent aux travaux et à la formation. A long terme, cette aide contribuera à la création d'actifs productifs et à la régénération de ressources naturelles dégradées. La ration alimentaire par journée de travail a été calculée sur la base de cinq rations individuelles et fixée à 2.5 kg de blé, 200 grammes de haricots et 100 grammes d'huile végétale. Les vivres seront distribués sous forme de rations sèches à emporter. Pour les activités de formation les participants recevront des rations individuelles. Le choix des denrées tient compte des habitudes alimentaires des populations bénéficiaires.
19. La valeur moyenne de cette ration journalière est estimée présentement à environ 170 ouguiyas. Le coût de la main-d'œuvre non spécialisée en milieu rural s'élève en moyenne à environ 400 ouguiyas⁴ par jour.
20. Durant les six années du Programme un total de 22009 tonnes de vivres sera distribué, soit 19651 tonnes de blé, 1572 tonnes de légumineuses et 786 tonnes d'huile, soit 37% du tonnage total du programme de pays, pour un coût opérationnel direct de 10 085 069 dollars EU.

STRATEGIE DE L'ACTIVITE

21. Les interventions de l'activité se répartiront en deux volets pour en faciliter et garantir l'exécution, l'accompagnement et le suivi.. **Le premier volet** se focalisera sur la maîtrise et la rentabilisation des ressources disponibles en eau. Il relèvera du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) qui en confiera l'exécution à ses services régionaux et à d'autres intervenants dans le cas de la création de nouvelles infrastructures. Le CSA devra établir des relations de partenariat pour accompagner et rentabiliser les ouvrages créés. Il sera lié à ses partenaires d'exécution ou d'accompagnement par des contrats spécifiques et par des protocoles d'accord. **Le deuxième volet** portera sur la protection et la régénération de l'environnement et sera exécuté en partenariat avec la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural (DEAR) du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE) ainsi que d'autres partenaires opérationnels (coopérations bilatérales et multilatérales ou ONG)
22. Les deux volets de l'activité de développement rural devront mettre l'accent sur l'obtention de résultats durables et non sur des constructions ou des interventions ponctuelles comme par le passé. Par conséquent, en amont, les partenaires du PAM veilleront à ce que les populations évaluent l'importance des travaux sur la base d'une étude de préfactibilité et soient sensibilisées sur l'entretien des ouvrages construits. En aval, des mesures d'accompagnement devront être mises en place pour permettre aux

⁴ En avril 2002, 1 dollar EU = 265 Ouguiyas.

communautés bénéficiaires de rentabiliser les travaux entrepris, grâce à des actions de vulgarisation, de formation à la gestion et à l'entretien qui s'adresseront aux hommes et aux femmes.

23. La moitié des ressources pour la formation sera réservée aux femmes. Il est par ailleurs prévu que 50 % des VCT bénéficient directement aux femmes et que 30% des réalisations de l'activité et des équipements créés soit sous leur contrôle.
24. Selon la recommandation du SSP adoptée par le Conseil d'administration du PAM, le programme se déroulera dans les huit régions les plus vulnérables du pays, c'est à dire celles où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée⁵ : Tagant, Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Guidimakha, Brakna, Gorgol, Assaba et le Trarza. Les femmes seront particulièrement visées puisqu'elles représentent la majorité des personnes touchées par la pauvreté.
25. Une coordination étroite sera établie entre ces deux volets et l'activité Groupes Vulnérables avec la Direction de la Coopération et de la Planification au Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) pour qu'une formation technique soit dispensée aux groupements féminins.
26. Pour la mise en œuvre du programme de pays, le Comité Interministériel de Coordination et de Pilotage du Programme sous la présidence du Ministère des Affaires Economiques et du Développement sera réactivé avec la participation du : PAM, CSA, le Ministère du développement rural et de l'environnement, le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, le Ministère de l'Education et le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Les niveaux de représentation et de périodicité des réunions seront guidés par une approche pragmatique en donnant aux différents comités un pouvoir d'arbitrage quant à l'affectation des ressources du programme. Pour l'activité Développement rural, un comité technique de suivi et de coordination sera constituée et assurera la Direction exécutive; il sera composé du CSA, de la DEAR, du PAM et ONGs concernées.
27. Trois de sous-bureaux du PAM (Kiffa, Kaédi et Aioun) assureront la planification et le suivi technique de l'ensemble des activités, ainsi que la co- gestion des vivres avec le CSA. La planification et l'analyse de l'ensemble des données de suivi de l'activité seront assurées par le bureau du PAM à Nouakchott.
28. Le CSA, par l'intermédiaire de la direction des programmes, sera maître d'ouvrage du **premier volet** de l'activité. Il en assurera la coordination, le suivi et l'évaluation. S'il ne peut déléguer l'exécution des constructions à des partenaires compétents (services de l'Etat, projets/programmes ou ONG), il pourra la confier à ses services régionaux. La participation de la population dans le choix des interventions, l'organisation des travaux et l'entretien des ouvrages est capitale. La vulgarisation, la formation et le suivi devront systématiquement être intégrés dans les plans de travail. Le CSA fournira les moyens matériels et humains pour suppléer ceux du MDR au cas où ils feraient défaut.
29. Le **deuxième volet** de l'activité, qui porte sur la protection et la régénération de l'environnement, sera exécuté en partenariat avec la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural (DEAR) du Ministère du Développement Rural et de

⁵ Enquête sur les ménages 1995-1996 et enquêtes VAM 2001-2002

l'Environnement (MDRE) ainsi qu'avec d'autres partenaires opérationnels (coopérations bilatérales ou multilatérales et ONG).

30. Les responsables des deux volets veilleront à établir une coordination très étroite avec la Direction de la Coopération et de la Planification au Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine pour qu'une formation technique soit dispensée aux femmes et que les membres des groupements féminins soient initiés à la gestion. Les activités de formation pourront également être assorties de cours d'alphabétisation fonctionnelle.
31. L'essentiel des intrants non alimentaires sera pris en charge par les partenaires du PAM. Celui-ci pourra toutefois appuyer ses partenaires dans la recherche de ces articles non alimentaires
32. Pour les Agences des Nations Unies, la collaboration pourrait intervenir avec les partenaires suivants : le Programme de Réduction de la Pauvreté dans la Région de l'Assaba (PNUD) ; le Projet Oasis cofinancé par le FIDA en partenariat avec le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) dans les régions de l'Assaba, du Tagant et des 2 Hodhs; le Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale (PGRNP) de la Banque mondiale et le Projet ceinture verte de Nouakchott, appuyé techniquement par la FAO, et financé par des bailleurs de fonds bilatéraux (Belgique et Luxembourg). Pour les ONGs internationales et nationales qui remplissent les conditions requises d'exécution, le Programme collaborera avec notamment: la Fédération luthérienne mondiale (FLM), World Vision, Accord international, OXFAM, l'Agence pour le développement durable (ADD) et le Club des amis de la nature et la protection de l'environnement (CANPE).

Cycle de programmation

Le cycle de programmation se déroulera de la façon suivante:

(i) Enregistrement des requêtes.

35. De janvier à juin, les communautés et coopératives féminines désireuses de recevoir un appui du CSA, du MDRE ou du SECF pour réaliser un projet ou entreprendre une formation nécessitant des VCT, adresseront directement à ces instances ou aux antennes régionales de celles-ci une demande manuscrite. Cette demande devra être signée par le (s) représentant(s) de la communauté ou de la coopérative et visée par une autorité administrative ou communale avec copie au bureau du PAM.

(ii) Sélection préliminaire

36. Le choix et la coordination des différentes interventions à entreprendre se fera en deux étapes. Dans un premier temps, un comité technique regroupera tous les intervenants impliqués dans la mise en œuvre de l'activité (CSA, MDRA, SECF, ONG et projet/programmes partenaires) et les autres instances avec lesquelles une coordination est indispensable. Le correspondant régional de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire y assistera et le Représentant du PAM en sera le secrétaire permanent. L'adjoint au Wali chargé des questions économiques présidera les délibérations. Ce comité, à vocation technique, se réunira dans le chef-lieu de la région. Il aura pour tâche la pré-sélection des requêtes. Au cours de cette réunion, les membres du comité veilleront à la complémentarité et à l'intégration des interventions en fonction de l'ensemble des actions

en cours dans la région. Une copie du procès verbal avec la liste des projets pré-sélectionnés sera adressée au bureau du PAM à Nouakchott.

(iii) Fiches techniques et localisation des sites retenus

37. A la suite de la pré-sélection, les services techniques compétents du CSA et du MDRE de chaque région effectueront des missions sur le terrain pour localiser les sites pré-sélectionnés et élaborer les fiches synoptiques des projets qui feront partie des dossiers pour la 2^{ème} sélection. La localisation des projets retenus et l'élaboration des dossiers devront être conduites avec rigueur. Des outils, de type GPS, faciliteraient la tâche et permettraient d'établir des cartes pour le suivi du déroulement et de l'impact des interventions. Les fiches actuelles devront être revues et améliorées par le CSA, la DEAR et le PAM. Si la demande émane d'une coopérative féminine, la responsable de l'antenne régionale du SECF devra être associée aux visites de terrain.
38. Il est indispensable que le représentant du sous-bureau régional du PAM, accompagné aussi souvent que possible du chargé de programme national, visite un maximum de sites pour garantir le bien-fondé des choix.

(iv) Critères de sélection

39. En plus de la faisabilité technique et économique de l'intervention demandée, les critères d'approbation des requêtes communs aux deux volets seront : i) la certitude que le responsable technique dispose des INA pour mener l'intervention à bon terme ; ii) le caractère communautaire de la réalisation et de son appropriation (l'actif créé devra être destiné à un groupe de personnes défavorisées et non à un nombre restreint de personnes relativement nanties) ; iii) l'absence de double emploi ; iv) la complémentarité en vue de la protection d'une autre intervention (par exemple, la fixation des dunes ou la plantation de brise-vent pour garantir la pérennité d'une infrastructure de production) ; v) une garantie que les femmes y participeront comme bénéficiaires au moment de la réalisation et de l'exploitation. L'intégration d'une intervention avec les deux autres activités du PP constituerait un atout supplémentaire. Une fiche incluant ces critères sera remplie, signée et fera partie du dossier.
40. Les principaux critères de sélection spécifiques au volet I seront: i) la vulnérabilité de la population ; ii) l'engagement de la population à exécuter le travail et à entretenir les ouvrages ; iii) l'absence de litige foncier ; iv) la participation des femmes à l'exécution et l'exploitation des actifs ; v) l'absence d'interventions identiques antérieures ou, dans le cas contraire, la nécessité de compléter ou de protéger des micro-réalisations précédentes. Pour ce qui est du second volet, les principaux critères seront : i) la présence d'une main-d'œuvre suffisante pour l'exécution des travaux ; ii) l'existence de terrain communautaire ; iii) la disponibilité en eau ; iv) l'absence de conflits fonciers ; v) l'existence d'infrastructures à protéger ou la possibilité de régénérer des espèces ligneuses commercialement intéressantes ; vi) l'engagement de la population à exécuter le travail et à entretenir les réalisations.

(v) Sélection du CRD et programmation régionale

41. En octobre, une réunion du CRD se tiendra pour sélectionner les demandes, au vu des études de faisabilité. Le but de cette réunion sera de formuler, à l'intention du PAM et de

tous les partenaires concernés, une proposition de programme annuel régional. Y participeront les personnes qui faisaient partie du comité technique initial et, chaque fois que possible, le chargé de programme national responsable du développement rural. Le CRD sera présidé par le Wali.

(vi) Programmation au niveau central

42. Au mois de janvier la programmation annuelle des interventions sera établie par le Comité Technique de Suivi et de Coordination (CTS) composé par le CSA, MDRA, SECF, ONG, le PAM et l'Observatoire qui allouera les ressources aux deux volets et à tous les partenaires concernés. Les programmes régionaux seront approuvés par tous les partenaires.

(vii) Préalable à l'exécution

43. Le démarrage de chaque intervention sera précédé d'un contrat d'exécution qui sera signé entre l'instance d'exécution (CSA, MDR, projet/programme, ONG) et trois membres du comité de gestion de la MRL (micro-réalisations locales). à entreprendre, en présence de la communauté ou des membres de la coopérative féminine. Le contrat sera visé par l'autorité administrative et une copie sera envoyée au PAM.

(viii) Dispositions logistiques

44. Le personnel de l'unité de logistique à Nouakchott sera maintenu et le recrutement par le PAM de moniteurs temporaires, pour accompagner les vivres jusqu'aux bénéficiaires, sera amélioré et placé sous la supervision des VNU dans les bureaux régionaux. La centralisation de l'entreposage des vivres à Nouakchott et la participation directe de sous-bureaux du PAM permettront de mettre en œuvre la cogestion des vivres entre le gouvernement et le PAM. Une formation en matière de gestion et de procédures logistiques du PAM sera entreprise pour les contreparties gouvernementales (CSA et DPA). Une formation de renforcement pour le contrôle des dotations en vivres sera faite pour les bénéficiaires et les ONG .

Appui exceptionnel aux urgences

45. Comme la Mauritanie connaît fréquemment des situations d'urgence dues aux aléas climatiques, 10 pour cent des ressources de l'activité sera retenue pour faire face à des crises éventuelles dans les régions cibles vulnérables. Si l'ampleur de la situation le requérait, une opération d'urgence serait toutefois lancée pour mobiliser des ressources supplémentaires. Pour éviter la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire, ces ressources seront utilisées, en période de crise, au renforcement des activités VCT destinées à valoriser les ressources naturelles.

BENEFICIAIRES ET AVANTAGES DE L'ACTIVITE

Bénéficiaires directs et indirects

46. L'assistance du PAM cible environ 180000 bénéficiaires directs pendant six ans. Les bénéficiaires indirects seront les ressortissants des communautés rurales proches des sites

touchés par les interventions dont les membres pourront utiliser les infrastructures dans certains cas.

Ressources et bénéficiaires escomptés de l'activité de développement rural par volet

Volet	Ressources en vivres ('000 kg)	% relatif de l'allocation des ressources de l'A3	Bénéficiaires directs ⁶
I (Ressources en eau)	15 406	70 % *	135 000
II (Ressources naturelles)	6 603	30 %	45 000
Total Activité	22 009	100 %	180 000

*Dont 10 pourcent sera retenue pour faire face à des crises éventuelles

Effets escomptés sur les femmes

47. Parmi les bénéficiaires directs, les femmes constitueront plus du tiers de la population touchée. En effet, la zone d'intervention de l'activité connaît une forte migration masculine entre septembre et juin, période durant laquelle la plupart des interventions prendront place. Les femmes sont appelées à assurer une grande partie des réalisations et de l'entretien des infrastructures. A ce titre, elles tireront immédiatement profit des ressources en vivres. En contrepartie, elles devront être correctement formées.
48. Certaines interventions cibleront plus spécifiquement les femmes (maraîchage, reboisement, puits, centres d'artisanat). La majorité de ces MRL devront être gérées par des femmes. Elles seront par ailleurs encouragées à devenir membres des instances de décision des autres types d'interventions et pourront y tenir des postes de responsabilité.

APPUI A L'ACTIVITE ET PARTENARIAT

Intrants alimentaires

49. La mise en œuvre de cette activité nécessitera 19 651 tonnes de blé, 1572 tonnes de légumineuses, 574 tonnes d'huile, soit un total de 22 009 tonnes de produits alimentaires. En termes de tonnage, cette activité représente désormais 36 % du budget total du programme de pays.
50. Les estimations budgétaires ont tenu compte du fait que, quel que soit le volet, 20 % des ressources pour les interventions seraient consacrées à la réfection de certains ouvrages (dans le cas du volet 1) ou au remplacement de plants manquants (dans celui du volet 2). Des ressources prévues pour la formation (5 % du tonnage de l'activité), la moitié devra être réservée aux femmes. La contribution du gouvernement a été évaluée à 9,6 millions de dollars.

⁶ Le nombre de bénéficiaires inclut les bénéficiaires des interventions propres aux deux volets, de même que les interventions de formation qui les accompagnent.

Budget prévisionnel de la Contrepartie

Volet I "Micro-réalisations" (CSA)

Investissement	
Intrants non alimentaires	3 024 000
Charges liées à l'investissement	
Location services généraux	40 000
Entretien et réparation des véhicules	200 000
Entretien et réparation matériel informatique	50 000
Frais, colloques et séminaires	60 000
Charges liées à l'activité	
Transport matériel projets (15% coût matériels et matériaux)	600 000
Frais de mission	200 000
Carburant	250 000
Lubrifiant	60 000
Fourniture de bureaux	40 000
Frais personnel	
Salaires personnel DP	1 800 000
Main d'œuvre occasionnelle	396 000
TOTAL	6 720 000

Volet II "Protection de l'environnement" (DEAR/MDRE)

Investissement	
Véhicules	100 000
Matériel horticole (pour les projets)	400 000
Matériel informatique	80 000
Charges liées à l'investissement	
Location services généraux	150 000
Entretien et réparation des véhicules	100 000
Entretien et réparation matériel informatique	40 000
Frais, colloques et séminaires	160 000
Charges liées à l'activité	
Frais de mission	300 000
Carburant	250 000
Lubrifiant	60 000
Fourniture de bureaux	140 000
Frais de mission interne Wilaya	100 000
Eau/électricité	60 000
Frais personnel	
Encadrement régional (personnel)	260 000
Personnel	200 000
TOTAL	2 400 000

Volet III "Appui à la participation de la femme" (SECF)

Personnel	
1 Directrice	14 000
8 cadres de l'équipe mobile de formatrices	60 000
Locaux	
Electricité/eau	5 000
Location lieux de formation	80 000
Salles alphabétisation	200 000
Frais, colloques et séminaires	60 000
Intrants non alimentaires	61 000
TOTAL	480 000

GRAND TOTAL	9 600 000
--------------------	------------------

Intrants non alimentaires

51. L'essentiel des intrants non alimentaires sera pris en charge par les partenaires du PAM. Celui-ci pourra toutefois appuyer ses partenaires dans la recherche de ces articles non alimentaires.

Suivi-évaluation

52. Chaque partenaire opérationnel alimentera un système de suivi-évaluation sous la responsabilité du PAM. Le CSA, responsable de l'exécution du premier volet de l'activité coordonnera son travail de ciblage et de suivi avec l'Observatoire de la sécurité alimentaire. A l'intérieur des régions retenues, la priorité sera accordée aux zones identifiées comme structurellement déficitaires par l'Observatoire. Des indicateurs simples d'impact seront élaborés avec les responsables du suivi de la sécurité alimentaire aux niveaux régionaux et communaux (voir cadre logique en annexe). Le Secrétariat d'Etat à la condition féminine veillera à ce que les données soient désagrégées par genre et des indicateurs de suivi, définis, pour suivre le travail entrepris auprès des femmes.
53. Le renforcement du dispositif de terrain et la présence assidue sur le terrain de la personne responsable de cette activité au niveau national devraient permettre d'appuyer les efforts des partenaires d'exécution de cette activité. Des visites inopinées de certaines réalisations sur le terrain, assorties d'une analyse périodique des résultats fournis par les partenaires d'exécution, permettront au PAM de renforcer le système de suivi-évaluation. Il apparaît opportun de prévoir, à mi-parcours, une revue technique multidisciplinaire de cette activité pour effectuer un bilan du travail accompli. Les objectifs, le partenariat et le budget s'y rapportant devraient être révisés en fonction des conclusions.

VIABILITE ET DURABILITE DE L'ACTIVITE

54. La pérennité des actions entreprises a été un souci constant lors de la formulation du programme de pays 2003-2008 et en particulier pour les opérations conduites dans le cadre de l'activité « Appui au développement rural ». La création d'actifs pour aussi nécessaire qu'elle soit n'est pas suffisante pour assurer un développement durable. A cet égard, la participation des communautés dans le choix des interventions, dans les travaux et dans l'entretien seront réaffirmées ; les modalités d'intervention du CSA ont été discutées pour s'assurer que le suivi et la vulgarisation seront systématiquement intégrés dans les plans de travail. Le CSA fournira les moyens de travail matériels et humains pour suppléer ceux du MDRE au cas où ils feraient défaut.
55. La mise en place de mesures d'accompagnement exigera, d'une part, que les principaux partenaires gouvernementaux d'exécution de l'activité puissent accroître leur contribution actuelle en trouvant eux-mêmes des partenaires et ressources supplémentaires et, d'autre part, que des mécanismes de coordination plus efficaces soient mis en place à l'échelle nationale et régionale pour une orchestration plus adéquate des interventions intersectorielles.

RISQUES

56. L'atteinte des objectifs du PP dépend de l'arrivée en temps opportun des ressources programmées. Des retards dans la distribution des vivres découragent les populations et partenaires.
57. Le recentrage du bien fondé des interventions sur les résultats socio-économiques et non sur les seules réalisations physiques demandera un changement de mentalité et d'approche susceptible d'entraîner des retards.
58. Les leçons tirées du programme précédent indiquent que :
- Les difficultés rencontrées par la DEAR du MDRE pour honorer ses obligations, incitent à envisager la mise en place de mesures correctives pour éviter des retards dans l'exécution du deuxième volet de l'activité du développement rural. Difficultés pour le Ministère du Développement Rural et le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine pour assumer leur contrepartie, faute de moyens de transport et de budget de fonctionnement adéquat.
 - Le préparation insuffisante pour apprécier la faisabilité technique et économique des interventions retenues, que ce soit dans le domaine de la construction d'infrastructures ou dans celui de la protection de l'environnement.
 - Un manque de mesures d'accompagnement (formation à la gestion et à l'entretien, formation, vulgarisation, etc.) qui freine la mise en valeur des actions entreprises et limite leurs résultats.
 - L'irrégularité des actions suivi sur le terrain de la part CSA, le MDRE et le PAM.

EFFETS NEGATIFS, PERTURBATIONS DES MARCHES ET DEPENDANCE

59 Cette activité touchera la majeure partie de la population rurale de huit wilaya (de l'intérieur du pays). Le projet fournira en moyenne chaque année 3200 Tonnes de céréales soit moins de 4% de la production nationale et moins de 2% des importations commerciales de céréales; ce qui n'aura pas d'incidence négative ni d'effet perturbateur sur le marché local.

COORDINATION ET CONSULTATION

60 Cette activité a fait l'objet d'une concertation avec les partenaires nationaux (Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine). Par ailleurs, certains ONGs ont été contactés (FLM, World Vision, Oxfam).

61 L'activité s'intègre dans le Schéma de stratégie du pays (SPP) examiné par le Conseil d'Administration PAM en février 2002. Les Organisations des Nations Unies ont été consultées et leurs activités seront coordonné par un comité de pilotage du Plan Cadre du Système de Nations Unies qui entrera en vigueur au même temps que le Programme du Pays PAM..

APPROBATION SOUS L'AUTORITE DELEGUEE DU DIRECTEUR EXECUTIF

Cette activité est recommandée pour approbation sous l'autorité déléguée du Directeur Exécutif, par le Représentant du PAM.

Monsieur PHILIPPE GUYON LE BOUFFY

Représentant et Directeur du PAM en MAURITANIE

Nouakchott, Le ____/____/2002

ANNEXE 1

PREVISION BUDGETAIRES POUR LE PROGRAMME DU PAYS DE LA MAURITANIE (2003-2008) ACTIVITE III -VIVRES CONTRE TRAVAIL

Produits alimentaires (tonnes)	22 009
Produits alimentaires (valeur en dollars)	4 350 675
Transport extérieur	2 421 000
TTEM (total)	2 773 134
TTEM (coût par tonne)	126
Autres COD	540 260
Total, coûts opérationnels directs	10 085 069
CAD ¹	0
CAI ²	927 969
Total coûts pour le PAM	11 013 038
Contribution du gouvernement	9 600 000

¹ = 36% du montant du CAD du Programme de Pays

² = 36% du montant du CAI du Programme de Pays

ANNEXE 2

**CADRE LOGIQUE
APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL (2003 – 2008)**

Résultats – Hiérarchie	Indicateurs de performance	Hypothèses et risques
OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Construire et protéger des infrastructures productives	Accroissement des superficies emblavées et accroissement des productions agricoles	La faisabilité technique et économique des interventions est dûment considérée
Maîtriser et rentabiliser les ressources en eau disponibles prenant en compte les infrastructures préexistantes	Taux de couverture des besoins alimentaires pendant la période de soudure et taux d'émigration saisonnière	Des partenaires opérationnels encadrent efficacement la population en fournissant l'assistance technique et les intrants non alimentaires
Atténuer la vulnérabilité aux aléas climatiques en protégeant l'environnement	Nombre et qualité d'infrastructures productives construites et protégées. Pourcentage des actifs productifs encore utilisés à moyen terme	Les autorités locales entreprennent un plaidoyer en faveur de l'utilisation correcte et l'entretien des actifs créés
Régénérer les ressources naturelles dégradées par la fixation des dunes et le reboisement	Nombre d'ha de ressources naturelles en voie de régénération. Augmentation du nombre d'ha d'espèces ligneuses commercialisables	Fourniture des vivres et des intrants non alimentaires en temps opportun
	180.000 personnes ont bénéficié d'un revenu grâce à l'activité PAM	Les services d'appui à la production agricole vont en s'améliorant (disponibilité d'intrants, crédit, etc.)
PRODUITS PRINCIPAUX		
Barrages (120) ; digues (300) ; périmètres maraîchers (250 ha) ; périmètres rizicoles (50 ha) ; puits (100) ; pistes rurales (50 km) ; bâtiments (625 m ²)	Nombre et qualité des ouvrages ou d'hectares aménagés sur la période	Encadrement et suivi adéquats par le CSA et les autres partenaires opérationnels. Disponibilité des financements complémentaires. Entretien des ouvrages et plantations par la communauté
Reboisement et fixation de dunes (5400 ha)		

ANNEXE 3

Sigles et Liste des abréviations

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
ADD	Agence pour le développement durable
CAC	Centre d'alimentation communautaire
CAD	Coût d'appui direct
CANPE	Club des amis de la nature et la protection de l'environnement
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CILP	Comité interministériel de lutte contre la pauvreté
CRD	Comité régional de développement
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
CTS	Comité technique de Suivi et de Coordination
DEAR	Direction de l'environnement et de l'aménagement rural
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organisation)
FIDA	Fond international de développement agricole
FLM	Fédération Luthérienne mondiale
INA	Intrants non alimentaires
MAED	Ministère des affaires économiques et du développement
MDG	Objectifs de Développement pour le Millénaire (Millennium Development Goal)
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
MRL	Micro-réalisation locale
NUTRICOM	Projet de nutrition communautaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondiale
PGRNP	Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale
PIB	Produit intérieur brut moyen par habitant
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Programme de Pays
SEFC	Secrétariat d'Etat à la Condition féminine
VCT	Vivre contre Travail